

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

Le 7 Octobre 2016

FACTURE N° 24

JLC Réparation
 Atelier Moto - Scooter
 Arnould Christian
 T° 84.98.80
 N° Ridet 1.271.873

M/R Jauray
 85.83.98 / 85.84.12

Notre N° TVA

Kus 59222

Votre N° TVA

	MP3 400 Piaggio Immat 392630 Ne	P.U	
1			
2			
3	2 Kits roulements de direction	9900	19800
4	1 Filtre à huile		1445
5	1 Bougie		1800
6	Huile moteur		2533
7	1 Ampoule phare		980
8	1 Câble de frein à main		4995
9	2 Jeux de plaquettes de frein AV	4250	8500
10	Liquide de frein		1200
11	PF		450
12	Main d'oeuvre		32450
13			
14	Démontage de la partie AV		
15	Rempl des roulements de colonnes de direction		
16	des axes D x G, purge des circuits de frein et		
17	démontage de frein AV, rempl des plaquettes de frein		
18	AV, rempl bougie, rempl du câble de frein à main,		
19	mélange filtre Moteur, rempl ampoule de phare D		
20			

RÉGLEMENT : Révoir un contrôle de la variation, CONDITIONS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ :	TOTAL H.T.	Taux TVA	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
ÉCHÉANCE :	TOTALISATION			74.153

Conformément à l'Art. D.441-5, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au 12^{ème} alinéa du I de l'article L.441-6 est fixé à 40 euros.